

Mode d'emploi Convention de stage

MonPsy – Logo

1. Connexion & Accès

Sur l'intranet de la Faculté ([MonPSY | Dashboard](#)), après s'être connecté avec vos identifiant et mot de passe ULB, sélectionner les onglets suivants : « [Enseignement](#) » > « [Stages MA](#) » > « [Convention](#) ».

2. Création d'une nouvelle convention

Sélectionner « [Nouvelle convention](#) » et compléter le formulaire, en faisant attention à bien **remplir tous les champs obligatoires, y compris « l'annexe 2 », les objectifs et missions de stage (en rouge)**.

! Remarque importante : vous pouvez imprimer un exemplaire vide de la convention indiquant les différents champs à compléter (au moyen des touches CTRL + p). Prenez contact préalablement avec votre lieu de stage pressenti pour être certain-e des éléments qui doivent y figurer.

Une fois le formulaire complété, appuyer sur le bouton **enregistrer**.

Vous n'êtes pas encore inscrit-es dans un groupe de supervision ?

Sélectionner alors « Pas encore déterminé » dans la partie « superviseur de stage en Faculté ».

N'oubliez pas d'indiquer le nom de votre superviseur une fois que vous serez inscrit-es dans un groupe de supervision !

3. Impression de la convention

Imprimer la convention en 2 exemplaires (qui comprend également le formulaire d'évaluation), via le bouton « [imprimer](#) ».

4. Signature hors ULB

Faire signer les 2 exemplaires par le lieu de stage. Un des deux exemplaires de la convention doit être laissé sur le lieu de stage.

5. Signature ULB

Sur l'intranet ([MonPSY | Dashboard](#)), via le bouton « [Nous retourner les signatures](#) », **scanner ou photographier** la page complète des signatures (! vérifier que l'ID de la convention (visible sous le QR code) correspond à la convention électronique), **enregistrer** et **compléter** la partie « [Superviseur de stage en Faculté](#) » (si cela n'avait pas encore été fait).

6. Validation de la convention

Après toutes ces étapes, votre superviseur de stage et le Doyen pourront valider votre convention de stage électroniquement.

7. Lien

L'application en ligne vous permet d'obtenir un lien, une fois la convention approuvée en Faculté, que vous pouvez transmettre à votre maître de stage en institution. De cette façon, il pourra s'assurer que la convention a bien été signée en Faculté, avant que vous ne commenciez votre stage.